

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-429-1932 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 13 juillet 1932, modifiant le décret du 29 juillet 1924. sur le régime domanial des terres à la Côte française des Somalis

n° 3-429-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1932

Numéro JO
n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro
31 août 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 13 juillet 1932. modifiant le décret du 29 juillet 1924 sur le régime domanial des terres à la Côte française des Somalis, publié au Journal officiel de la République française du 1^{er} juillet 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 13 juillet 1932 susvisé, modifiant le décret du 29 juillet 1921 sur le régime domanial des terres à la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur : Le Chef de bureau hors classe des secrétariats généraux chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, KRESSER.